

# Chèques vacances : Feuille de demande

## 1er tour

### Conditions d'attribution :

-seul le revenu du salarié sera pris en compte.

**Pour tous les salariés => Fournir la photocopie COMPLETE de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.**

-les personnes ne souhaitant pas donner leur revenu se verront attribuer les chèques vacances sur la tranche salariale la plus haute (tranche7).

-les chèques vacances sont à récupérer en main propre ou par une tierce personne sur présentation de la carte d'identité du salarié.

### Tableau d'attribution annuel des chèques vacances en fonction du salaire

Tranches	Salaire net annuel imposable du salarié	Participation fixe du CE annuelle	Tranche du salarié à cocher
Tranche 1	<15 000 euros net	130 euros	
Tranche 2	15 001<<19 000	120 euros	
Tranche 3	19 001<<22 500	100 euros	
Tranche 4	22 501<< 26 500	90 euros	
Tranche 5	26501<< 35000	80 euros	
Tranche 6	35 001<<40 000	60 euros	
Tranche 7	40 001<	50 euros	

**NOM:**

**PRENOM:**

**SERVICE :**

**N°TEL ( obligatoire):**

- JOINDRE A LA DEMANDE LA PHOTOCOPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION 2023 SUR LES REVENUS DE 2022 ;
- LE TABLEAU D'ATTRIBUTION REMPLI.

**TOUT DOSSIER NON COMPLET RENDU APRES LE 24 AVRIL 2024 NE SERA PAS TRAITE POUR CE 1ER TOUR LES CHEQUES SONT A RECUPERER AVANT LE 15 NOVEMBRE 2024**